

Bulletin municipal - Carayac



Vue partielle de Lascouailles

Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005, relatif au plan communal de sauvegarde a fixé les modalités d'élaboration du Plan communal de sauvegarde (PCS).

Il rend également obligatoire l'élaboration de ce PCS, dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation par le préfet du département du plan particulier d'intervention ou du plan de prévention des risques naturels, ou à compter de la date de publication du décret lorsque ces plans existent à cette date (soit le 13 septembre 2007).

Le PCS pour la commune de Carayac a été validé par l'arrêté municipal de décembre 2014.

La préfecture de Cahors est habilitée à envoyer des alertes (via un automate) et le maire (ainsi que les adjoints et conseillers municipaux) peuvent les consulter. Ces alertes concernent des phénomènes météorologiques (tempête, orage, grêle, éboulement) pouvant toucher la commune (le risque inondation est écarté dans le cas de Carayac).

La transmission de l'alerte auprès de la population s'effectue par téléphone ou bien par du 'porte à porte' ; chaque conseiller étant responsable d'un secteur de la commune. Bien entendu suivant la gravité et le niveau de l'alerte une attention particulière sera portée aux personnes dites 'vulnérables' et 'isolées'.

Si cela s'avérait nécessaire la salle des fêtes pourrait héberger une vingtaine de personnes.

Rappels ...

Le 12 août 2003 : Le feu ! De nouveau ce cri a retenti hier en début d'après midi sur la commune de Montbrun, près de Cajarc. De nouveau, les flammes allaient griller le causse, déjà rôti par la sécheresse. Hier soir, vers 20 heures, quarante hectares avaient été parcourus par ce nouvel incendie. Ils s'ajoutaient aux cents détruits par celui de la veille et que les pompiers avaient maîtrisé vers 23 heures. En début de soirée, cent cinquante hommes ou femmes, venus, comme la veille, d'une vingtaine de corps du département, étaient engagés contre le feu qui progressait sur le causse de Montbrun, vers le Nord-ouest. Ils ont été aidés par des moyens aériens. Un avion Foker a effectué trois rotations et lâché à chaque passage cinq mille litres de produit retardant.

Le 16 août 2016, en fin d'après midi et en soirée, un épisode orageux sec avec de nombreux impacts de foudre s'est installé sur les communes du centre-est du département, Durbans, Espédaillac, Sauliac-sur-Célé et Marcilhac-sur-Célé avec des départs de feu de végétation. Au total 17 hectares ont été parcourus par les flammes mobilisant toute la nuit quelques 150 Sapeurs-Pompiers aux commandes de près de 40 véhicules de lutte. La plupart des foyers ont été rapidement éteints à l'exception de celui de Marcilhac-sur-Célé qui comporta des points chauds résiduels difficiles d'accès une journée encore.

Editorial

• **L'équipe municipale souhaite à l'ensemble des habitants de la commune une belle année 2017 et du courage pour les difficultés que les un(e)s ou les autres pourraient rencontrer.**

• **Ce deuxième numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles synthétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun.**

L'équipe municipale.

Les incendies représentent un des risques les plus importants sur notre commune compte tenu des périodes de sécheresse (presque trois mois l'année dernière) et de l'important couvert boisé (550 hectares environ). Les plus anciens ont en mémoire le 'grand' incendie des années 90 qui mobilisa plusieurs avions et des dizaines de pompiers qui stationnèrent plusieurs jours sur notre commune.



Mairie - Le Bourg - Carayac
Mél : mairiecarayac@wanadoo.fr
Tél : 05.65.40.73.93
Permanences : Mardi (8h-13h)
Jeudi (11h30-13h)

Les compteurs électriques nouveaux

Le 'Linky' est un projet de renouvellement du parc de compteurs électriques. Ce projet de grande ampleur permettra de remplacer près de 35 millions de compteurs d'ici 2021. 'Linky' a été développé par la société ERDF (Electricité Réseau Distribution France) qui est une filiale d'EDF (Electricité De France). ERDF s'appelle maintenant Enedis. A la suite du Grenelle de l'environnement le décret du 31 août 2010 stipule que les logements neufs devront, dès 2012, être équipés de compteurs électriques 'intelligents' ; cette mesure a été étendue à l'ensemble du parc national suite à la directive européenne de 2006 stipulant que 80 % de la population devront être équipés d'ici 2020. Le coût de l'opération était initialement prévu de 4 milliards € mais est maintenant évalué en 2017 par la Cour des comptes à environ 8 milliards €.

Le compteur 'Linky' enregistre automatiquement les relevés de consommation, les transfère directement au distributeur Enedis qui lui-même les transmet aux différents fournisseurs d'électricité qui envoient les factures aux consommateurs.

Quels seraient les **avantages** de ce compteur :

- 1) Remplacement gratuit,
- 2) Facturation au plus juste et en temps réels,
- 3) Démarches facilitées.

Quels seraient les **inconvénients** de ce compteur :

- 1) Intrusion dans la vie privée,
- 2) Ondes électro-magnétiques,
- 3) Coût 'caché' d'environ 230 € par an.

Les **inconvénients réels** du compteur sont :

(au vu des différents documents disponibles)

- 1) La consommation étant calculée au plus juste certains usagers devront changer d'abonnement (donc à un tarif plus élevé),
- 2) Durée de vie du compteur estimée à 15 ans contre 65 ans pour les compteurs actuels,
- 3) Le coût de cette opération sera d'une manière ou d'une autre financé par les usagers,
- 4) Non prise en compte des impacts réels sur la santé.

Il ne faut pas oublier que le compteur électrique qui équipe votre habitation est propriété de la commune avec transfert de compétence alors que le compteur d'eau est propriété du service des eaux. En ce qui concerne le gaz naturel ('de ville') le compteur est propriété des collectivités locales et le projet de renouvellement des compteurs est également prévu à un horizon plus lointain (200 000 compteurs pour 2022). Pour le gaz le compteur se nomme 'Gazpar'. 🙄

Quelques communes et/ou des familles refusent l'installation de ces compteurs (cf. photographie d'un compteur de particuliers en Aveyron). EDF menace dans ce cas de faire payer le relevé des compteurs et les décisions judiciaires ne sont pas encore connues.

En ce qui concerne notre commune le calendrier de la mise à niveau des compteurs électriques est actuellement prévu entre avril et septembre 2019.

Nous aurons donc le temps, dans ce bulletin, de vous fournir des informations complémentaires.

Le 6 janvier 2017, suite à une assemblée extraordinaire a été prononcée la dissolution de l'association du 'Club des amis des ânes du Pays d'Olt'. Juin 2016 a été la vingtième et dernière "fête des ânes" de la commune de Balaguier. Ces vingt journées exceptionnelles tant par le souci de qualité des spectacles (toujours gratuits) que par la valorisation des ânes ne sont plus. Reste cependant un collectif



Dernier spectacle de la 'fête de l'âne' - juin 2016 - Balaguier d'Olt

Aux urnes citoyens !

- **L'année 2017 verra deux élections :**
- **Elections présidentielles les 23 avril 2017 (1^{er} tour) et 7 Mai 2017 (2nd tour)**
- **Elections législatives les 11 juin 2017 (1^{er} tour) et 18 juin 2017 (2nd tour)**

Les 81 citoyens de la commune, inscrits sur la liste électorale, sont donc appelés à remplir leur devoir électoral.

Garde d'enfants

Mme Véronique Martel (nourrice agréée) peut garder, si nécessaire, vos enfants au

A propos des cazelles

Les causses du Lot, royaume de la pierre, sont également celui de l'architecture de la pierre sèche. On y découvre de nombreuses petites constructions. Il semble que le terme le plus ancien utilisé soit celui de 'cazelle' (caselà) ou 'caselle' employé plus spécifiquement au Nord de la vallée du Lot et sur le causse de Gramat. Le terme 'cabane' (cabana) s'emploie surtout au sud de la vallée du Lot et sur le causse de Limogne. Celui de 'gariotte', même s'il est le plus prisé, n'est utilisé que dans les alentours de Cahors. En Languedoc on les appelle 'capitelles', mais leur appellation et leur forme varie suivant les régions : 'cadoles' en Champagne, 'tonnes' en Auvergne ou 'chibelottes' en Velay. Ces abris, quel que soit le nom qu'on leur donne, n'ont pas plus de deux siècles. Les constructions en pierre sont issues de la mise en culture de terrains où la roche est affleurante.

L'épierrage de ces terres était une pratique nécessaire consistant à débarrasser les parcelles des pierres, cailloux ou blocs gênant la culture. Ce travail est à l'origine des murets qui délimitent les parcelles et servaient de clôture. Les constructions utilisant ces moellons de calcaire friables et sensibles au gel supportent difficilement l'usure du temps. Notre commune est riche de ce 'petit patrimoine architectural' : lavoirs, cazelles, cayrous et murets. Pour en savoir plus :

<http://www.parc-causses-du-quercy.fr/files/pnr-quercy/files/brochures/pdf/petit-patrimoine-pnr-150dpi.pdf>

http://www.parc-causses-du-quercy.fr/files/pnr-quercy/files/brochures/pdf/livret_piere_seche.pdf



Une cazelle carayacoise ... un matin d'automne

Le ciel étoilé de Carayac

Avez-vous entendu parler du 'Triangle noir du Quercy' ? Le 'meilleur ciel de France métropolitaine' se trouve dans les Causses du Quercy.

La généralisation des éclairages publics, même en milieu rural, génère des halos lumineux qui troublent la pureté du ciel. Or, moins un ciel est sombre et plus les éléments qui le constituent deviennent difficiles à observer. La pollution lumineuse a aussi des effets plus insidieux sur les écosystèmes. Elle perturbe la faune (chauve-souris) et la flore qui, comme nous, ont besoin d'une nuit véritable. Afin de préserver ce patrimoine nocturne exceptionnel, plusieurs communes du 'parc régional des causses' s'engagent à éteindre leur éclairage public à partir d'une certaine heure de la nuit et/ou en installant des ampoules plus performantes ; d'autres ont également signé une charte de protection de l'environnement et du ciel nocturne.

Vingt-trois communes du parc sont lauréates du concours 'Villes et villages étoilés' dont, près de nous, les communes de Saint-Chels et

de Brengues.

Notre commune de Carayac est à la périphérie du parc régional mais le ciel n'a pas de frontières.

Nous disposons, sans trop d'efforts également, d'un ciel remarquable. Il est important que notre éclairage public (horaires) ainsi que les éclairages individuels (lampes d'extérieur et en particulier les halogènes ...) ne soient point source de pollution lumineuse. Le ciel carayacois, vu du Pech ou de la borne des Garennes (point culminant de la commune) est un beau spectacle ... même si nous voyons au loin ... les lumières de Villeneuve d'Aveyron ou de Figeac.

Vous pouvez télécharger à l'adresse suivante le livret 'Découvrir la nuit des Causses du Quercy' :

http://www.parc-causses-du-quercy.fr/files/pnr-quercy/files/brochures/pdf/web-livret_la_nuit.pdf

• Eclairage

Installation d'une nouvelle horloge qui gère l'éclairage de la commune en particulier les cinq lampadaires qui s'éteignent à 1h chaque matin avec une variation suivant les saisons.
Le remplacement des ampoules par des LED (Light-Emitting Diode) permettra de

• Commerçants ambulants sur Carayac

'Au Bon Service'
Fromages ;
Charcuterie ; Viandes fermières ; Poissons frais
(sur commande)
M. Jean-Marie Magne
07.84.00.67.14.
Passage à Carayac (place de la Marie)
chaque mardi :
entre 12h45 et 14h
(Pour les commandes prévoir 3 jours avant

Ce bulletin (N° 2) est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale. Le directeur de la publication est **Jean-Pierre Pfenninger**, maire de Carayac.

La rédaction et la mise en page sont assurées par **Bernard Bonnet** avec comme outil de composition le logiciel libre de publication assistée par ordinateur (PAO) :

Scribus 1.5.2



Nouvelles communes

En l'espace de deux ans, le Lot est passé de 340 à 322 communes. Une évolution qui s'explique par le développement des communes nouvelles. Huit ont vu le jour depuis 2015. De nouveaux projets de regroupement sont en cours.

La réforme des collectivités territoriales est en marche dans le Lot. Au 1er janvier 2017, deux nouvelles intercommunalités aux périmètres élargis ont vu le jour : Causses et Vallée de la Dordogne ainsi que le Grand Figeac. Mais le regroupement des communes se joue désormais à une autre échelle. Depuis 2015, les villages voisins prennent leur destin en main, se rapprochent, décident de s'unir et fondent ce que l'on appelle une commune nouvelle. Dans le Lot, huit sont nées en l'espace de deux ans : cinq au 1er janvier 2016 (Sousceyrac-en-Quercy, Montcuq-en-Quercy-Blanc, Cœur-de-Causse, Les Pechs-du-Vers et Saint Paul-Flaunac) et trois autres en ce début d'année 2017 (Bellefont-La Rauze, Saint Géry-Vers et Castelnau Montratier-Sainte Alauzie).

Ces huit nouvelles entités qui ont pris un nom de baptême composé regroupent au total 9659 habitants soit 5,4% de la population lotoise. Le nombre de communes lotoises est ainsi passé de 340 à 322 communes entre 2015 et 2017 (soit une baisse de 5,3%). Au niveau national, la tendance se confirme avec la création cette année de 200 communes nouvelles. Au total, la France compte donc aujourd'hui plus de 500 communes nouvelles et de nombreux autres projets de fusion sont en cours. En effet les discussions sont d'ailleurs plus ou moins avancées dans certains secteurs. Dix projets sont en effet en réflexion. Dans le Figeacois notamment, un rapprochement est envisagé entre Livernon, Cambes, Reyrevignes et Grèzes. Plusieurs réunions ont par ailleurs permis d'ouvrir le débat du côté de la vallée du Célé entre les villages de Sauliac,

Marcihac-sur-Célé, Saint-Chels, Saint-Sulpice et Brengues. Dans le nord du Lot, un projet concernant les trois communes de Gignac, Cressenssac et Sarrazac est dans les tuyaux. Concernant la vallée du Lot, des réunions ont récemment eu lieu entre les élus de Mauroux, Floressas, Lacapelle-Cabanac et Sérignac. La liste n'est pas exhaustive.

Critique de cette politique : Les communes actuelles et leurs représentants ont l'avantage de connaître chaque route, chaque chemin, chaque commerce, chaque ferme, chaque entreprise, chaque école, chaque maison et les habitants ... Et lorsque ces diverses réalités sont abordées autour de la table du conseil municipal, alors ces élus savent de quoi ils parlent ! Cette connaissance du terrain, aucune structure 'technocratique' ne saurait l'atteindre.

Inconvénients : Harmonisation (en + ou -) des taxes sur les propriétés (foncières, baties ou non baties).

Conclusion : Un piège finalement simple : l'état diminue la dotation globale aux communes et place les maires devant l'alternative : augmentation massive des impôts ou fusion en 'commune nouvelle'.

Dans l'album ...



Repas communal le dimanche 13 novembre 2016 à partir de 12h30. Les tables ont été dressées pour 45 convives ... petits ou grands, jeunes ou plus âgés ont fait honneur à ce repas : soupe, civet de chevreuil, Tome de Carayac (Denis et Gervaise) et Pompe (de Cajarc bien



Balade des lavoirs par une belle et chaude après-midi (8 août 2016). Elle a permis de découvrir et/ou redécouvrir quatre lavoirs et deux lacs de la commune dont ceux du Poux